SU1

SP

SP

LA VILLE

FAUBOURG SAINT-LAZARE

FAUBOURG HURTEBISE

CLAMART

FAUBOURG SAINT-GERMAIN

SAINT-JOSEPH

LES POMMERELLES

AU ROND ROYAL

LA MARE GAUDRY

LA FOSSE MOYENNE

LES AVENUES

POMMERELLES

LA RUE DES ACRES

LA HAIE BROUAIE

LA GLACIERE

LES SABLONS

LA JUSTICE

LA FOSSE A COURRIER

LE CHAMP DE MANOEUVRE

LEGENDE DES ELEMENTS DU PETIT PATRIMOINE

Valeur	Description
1	Pierre Sculptée isolée
2	Ouvrage en pierres assemblées
3	Ouvrage de couverture
4	Lucarne
5	Bois : porte et portail
6	Métal : Garde-corps
7	Métal : Portail de clôture
8	Puits
9	Croix, Calvaire
10	Verrière, Marquise

Légende du Document Graphique de l'AVAP

> ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX EXISTANTS (AVAP)

HIERARCHIE DES IMMEUBLES

- Immeuble Remarquable (prescriptions au titre 2 du règlement)
- Immeuble d'Intérêt (prescriptions au titre 2 du règlement)
- Immeuble d'Accompagnement (prescriptions au titre 2 du règlement)
- Immeuble à Insérer (identifié au titre 2 du règlement)
- Immeuble sans qualification (prescriptions au titre 3 du règlement)

> ÉLÉMENT DU PETIT PATRIMOINE (AVAP) (prescriptions au titre 2)

- Les éléments du petit patrimoine [63]

Les clôtures

- Clôture en pierres
- Muret + Grille

> ÉLÉMENTS DE L'URBAIN (AVAP) (prescription au titre 2)

- ÉLÉMENTS URBAINS

> ÉLÉMENTS PAYSAGÉS EXISTANTS (AVAP) (prescription au titre 2)

- Alignement d'arbres
- Espace Paysagé

Aires / Points de vue

- AIRE
- POINT

> SECTEURS DE L'AVAP (prescription au titre 3)

- Urbain Historique Dense : SU1
- Faubourg Ancien : SU2
- Urbain Récent Diffus : SU3
- Paysager Historique : SP
- Limites des secteurs de l'AVAP

> Servitude instituée par l'AVAP (prescriptions au titre 3)

- AVAP : Vestige supposé de l'Enceinte
- AVAP : Zone Archéologique supposée des Fortification

> Servitude Monument Historique (MH AC1)

- Bâtiment Classé ou Inscrit MH
- Surface Classée ou Inscrite MH
- Objet Ponctuel Classé ou Inscrit MH
- Objet Linéaire Classé ou Inscrit MH

> Servitude de Site Classé (Loi du 02/05/1930)

- Site Classé

>> IMMEUBLES SITUÉS EN DEHORS DE L'AVAP

- bâti dur
- bâti léger

Nota : la servitude AC1 pour les monuments historiques est gérée par la DRAC. Les indications portées sur ce document sont indicatives.

Commune de COMPIÈGNE (60)

AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

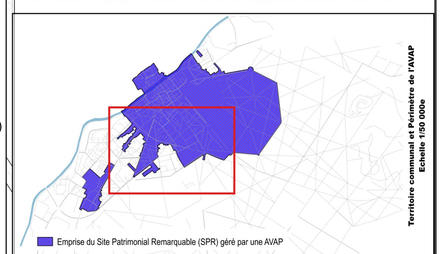

Emprise du Site Patrimonial Remarquable (SPR) géré par une AVAP

Arrêté par délibération du :
Vu pour être annexé à la délibération

le Maire :

Echelle : 1/2 500e

0 25 50 75 100 m

DOCUMENT GRAPHIQUE DE L'AVAP
02 - SUD

Source du fond de plan :
Base cadastrale 2016
Format du document = A0

Edité le : 2019-09-09

PURE
Gilles Maurel – Architecte du Patrimoine
91 Rue d'Angivillers – 78 120 – RAMBOUILLET
tel : 01 34 85 59 58 – fax : 01 34 85 09 36 – courriel : maurel.g@wanadoo.fr

Eric ENON // Atelier de l'Empreinte
Paysagistes-concepteurs
5 rue des Anémones
17000 LA ROCHELLE
tél : 05.46.45.93.81
mail : ericenon@yahoo.fr

Eve Lagleyze
ENVIRONNEMENT & URBANISME